



Participer au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

CONTEXTE - FINALITE

La loi de 2002 rend obligatoire la mise en place des Conseils de la vie sociale. Elle ouvre donc aux usagers le droit de faire valoir leur point de vue sur le fonctionnement des services et institutions dont ils ressortent.

Être élu en CVS suppose d'assumer des responsabilités, pendant son mandat, une bonne connaissance du fonctionnement d'une instance représentative et la maîtrise de quelques méthodes de travail. Cette formation destinée aux élus ou suppléants des CVS apportera à chacun les connaissances et les moyens nécessaires pour assumer pleinement leur rôle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les participants auront acquis ou seront en cours d'acquisition des objectifs suivants :

- Savoir ce qu'est le Conseil de Vie Sociale : son organisation, sa constitution, ses objectifs.
- Comprendre le rôle de représentant au Conseil de Vie Sociale.
- Appréhender les notions de citoyenneté.
- Savoir s'exprimer devant les autres et pour les autres.
- Savoir recueillir les idées et les transmettre.
- Savoir mettre en forme l'information, être capable de la restituer.

CONTENU

- A quoi sert le CVS ?
- Quel pouvoir a le CVS ?
- On parle de quoi au CVS ?
- Qui fait partie du CVS ?
- Les règles au CVS.
- Comment être un bon représentant du CVS ?
- Comment bien communiquer.
- Comment bien préparer mon CVS ?
- Comment bien informer après la réunion du CVS ?

PREREQUIS

Aucun.

PUBLIC CONCERNE

- Être élu ou candidat au CVS.



MOYENS PEDAGOGIQUES

- Pédagogie active et participative afin que les participants soient acteurs dans l'acquisition des apprentissages.
- Apports théoriques, supports écrits et vidéos. Démarche participative. Mises en situation.

EVALUATIONS

- **Pendant la formation :** Validation de la compréhension de chaque objectif par le formateur afin de mesurer la progression de chaque participant.
- **A l'issue de la formation :** Les participants seront invités à renseigner un questionnaire (évaluation à chaud) afin d'évaluer leur satisfaction et un questionnaire d'évaluation des acquis afin de mesurer l'atteinte des objectifs de la formation (la synthèse sera transmise au commanditaire).
- **Evaluation à froid :** 30 jours après la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation à froid sera proposé aux participants.
- **Impact sur l'entreprise :** 2 mois après la formation, un questionnaire d'impact de la formation sur l'entreprise sera envoyé pour mesurer les apports de la formation dans la mise en place des nouveaux process.

SANCTION

Attestation de formation individuelle à partir de la feuille d'émargement (transmis au commanditaire).

MODALITES

- En intra / En présentiel.
- 10 personnes par groupe.
- 2 jours de formation en continu sur site.
- Tarif : nous contacter.

Proposition pédagogique susceptible de modification. A valider en l'état ou à faire évoluer en fonction des demandes et besoins du commanditaire.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Formation destinée à un public en situation de handicap. Un échange entre la structure et l'OF est obligatoire afin de s'assurer des bonnes conditions d'accessibilité et de réalisation de l'action de formation. Les horaires peuvent être aménagés en fonction du temps de concentration des participants. La pédagogie et les documents sont adaptés à un public en difficulté de lecture et/ou de compréhension (FALC). Si un accompagnement est nécessaire, en faire part lors de la demande pour en définir les conditions.